

# ► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest



N°22

Septembre 2009



## EDITO

■ De Ali A. Kaka,

*Regional Director, IUCN Regional Office for Eastern & Southern Africa /*

*Directeur régional de l'IUCN pour l'Afrique de l'Est et du Sud*

*(version française à la suite)*

## PROTECTED AREAS IN SUB SAHARAN AFRICA: TOGETHER WE CAN SUCCEED

Sub-Saharan Africa combined has probably the largest network of protected areas (PAs) with the highest abundance and variety of biodiversity in the entire World. In these areas, there are some of the oldest and among the most pristine habitats on this planet.

Despite this unique heritage, protected areas on the Continent have suffered consistent challenges for various reasons. Apart from the routine challenges of management, there are a number of additional ones, e.g. a chronic cycle of internal conflict and strife - proponents of which always find refuge and sanctity in PAs, poor ranking of the environment in general within development plans of our countries mean little resources given to the PA agencies, weak management capacity and techniques are a few of the issues.

Yet another important aspect is the differences in management styles and the approaches used by different agencies in different countries. Sadly, this is complicated further by the common language barriers.

With all the above challenges, it is still truly gratifying to observe that the Continent, apart from this gifted heritage, has some of the best managed and resourced PAs in the World.

My experience is largely in the Eastern and Southern Africa regions and so in this regard, I will comment on the PAs I have more knowledge about. I shall observe the strongest and the weakest point of the PAs in this region and hopefully raise enough awareness from these points for possible use in the West African context.

As a vital strength in the East and Southern Africa countries, there are protected areas which have developed infrastructure and plans on other aspects that have managed to sustain the PAs for decades despite the many challenges listed in my introductory text. I shall highlight some of these in brief below:

1. Infrastructure: Road networks and road building technology has been developed and improvised over the years using mostly in house capacity. This as you know is a vital aspect of any decent PA
2. Financial management: There are innovative fiscal management models of the funds accrued from revenues collected by the PAs. This is important in circumstances where there is little or nil subvention given by the central government allocations.
3. Tourism: Foreign visitation is the backbone of revenue collection and thus the financial base of PA management in this region. But to maintain the interest it needs considerable planning and hospitality initiatives. The service industry works closely with PA management in ensuring the competitive edge.
4. Security of biodiversity: Increasing demand and instability in some countries in the region has resulted in escalated illegal off takes of marketable products from PAs, i.e. wildlife, plants, minerals, etc. This situation has forced the PAs to sharpen their skills and tactics to combat the problem. Years of this onslaught has created some useful examples.

5. Fundraising: Conventional sources of revenue for PAs are by large fickle and unpredictable for long term planning. Over the years this has resulted in many PA agencies coming up with creative ways to raise money from multiple sources.
6. Legal framework: After decades of managing natural resources and faced with increase in pressure for these resources, many PAs have been forced to revise their legislation to be in tune with the changing times.
7. Training: There are more than a dozen institutions and centres of learning which specialise in all types of PA management programmes; ranging from pure conservation biology to hard core anti poaching combat tactics.
8. Community Programmes: From a historical stance of total exclusion of local communities, PA Managers have evolved into more friendly partners with people surrounding PAs who depend on some of the resources within the PAs and who interact daily with the biodiversity of the PAs. Innovative programmes have been devised to include these communities and improve their livelihoods and standards of living from various concepts around conservation.



All the above examples illustrate growing capacity in the East and Southern Africa countries on PA Management.

However, the main point of my article is not only on the above strengths but more on the wasted opportunity for cooperation and exchange of information. Despite the improved trend in management, there still remains growing new challenges in these countries which are more difficult to deal with singly or even as a one country programme alone. There is indeed need for much more cooperation across borders and across regions.

It is no secret that PA agencies across the Continent have little or no consistent collaboration on these aspects, yet through more exchanges, not only would we see improved management and shared resource availability but also a more systematic and standardised, effective management which in turn would have a wider and sustained impact on the conservation of natural resources across borders.

With a more collaborative framework across the Continent, especially in sub Saharan Africa, lessons learned by their colleagues would be instrumental in helping address these challenges with less mistakes being made...

Enjoy your reading !

**Ali A. Kaka**  
*IUCN Regional Director for Eastern and Southern Africa*

## Traduction française

**Les aires protégées en Afrique subsaharienne : ensemble nous pouvons réussir**

*L'Afrique, au Sud du Sahara, détient probablement le plus grand réseau d'aires protégées (AP) avec la biodiversité la plus abondante et diversifiée du monde. Dans ces territoires, on trouve parmi les plus vieux et les plus beaux habitats de la planète.*

*Malgré ce patrimoine unique, les AP du continent ont fait face à de nombreux défis pour de multiples raisons. Ceux liés à la gestion quotidienne des parcs, mais aussi d'autres, qui s'additionnent, comme les cycles infernaux de conflits, dont les protagonistes trouvent toujours refuge dans les AP, le faible intérêt porté à l'environnement dans les plans de développement de nos pays, donc avec peu de moyens pour les systèmes d'AP, ou encore la faiblesse des capacités de gestion ou des pratiques...*



Cependant, un autre aspect important de la question repose sur les différences de modes de gestion et d'approches développés par les différents pays. Ce point est malheureusement compliqué par les barrières linguistiques.

Compte tenu de tous ces défis, il est tout de même gratifiant de constater que le continent, en plus de ce patrimoine, possède quelques unes des plus riches et mieux gérées AP du monde.

Mon expérience relève largement de l'Afrique de l'Est et du Sud, et c'est pourquoi je parlerai surtout de ce que je connais le mieux. Je peux observer les forces et les faiblesses des AP de ces régions, et utilement comprendre de ces observations ce qui pourrait servir en Afrique de l'Ouest.

Dans les régions Est et Sud de l'Afrique, des AP ont développé des plans et des infrastructures qui ont permis de gérer durablement ces territoires durant des décennies, malgré les défis que j'ai listés précédemment. Je voudrais lister ces aspects rapidement ci-après :

1. **Infrastructures** : le réseau de pistes et de routes a été développé au fil du temps, principalement avec les moyens locaux. C'est, comme vous le savez, un point essentiel de toute AP correctement gérée.
2. **Gestion financière** : il y a de nouveaux modèles de fiscalité pour les fonds accumulés grâce aux revenus des AP. C'est important dans notre contexte caractérisé par peu ou pas d'allocations venant de l'Etat pour les AP.
3. **Tourisme** : le tourisme de vision est l'épine dorsale de nos revenus et donc la base du financement des AP de la région. Mais pour maintenir son attrait, cela demande beaucoup d'efforts de planification et d'initiatives d'accueil. L'industrie du service travaille étroitement avec les gestionnaires d'AP en ce sens.
4. **Sécurité de la biodiversité** : la demande croissante et l'instabilité dans certains pays ont conduit à une extraction croissante des produits commercialisables de nos AP, comme la faune, les plantes, les minéraux... Cela conduit les parcs à renforcer leurs capacités à lutter contre ces prélèvements. Des années de cette lutte nous fournissent des exemples utiles aujourd'hui...
5. **Levée de fonds** : les sources de revenus conventionnelles des AP sont changeantes et imprévisibles à long terme. Au fil du temps, cela a conduit les agences d'AP à développer différentes voies pour drainer des fonds de diverses sources.
6. **Cadre légal** : après des décennies de gestion des ressources naturelles et face à l'augmentation de la pression sur ces ressources, nombre d'AP ont été obligées de réviser leur législation pour s'adapter aux changements.
7. **Formation** : il existe plus d'une dizaine d'institutions et de centres de formation qui se sont spécialisés dans les programmes de gestion des AP, allant de la conservation pure de la biodiversité aux tactiques pratiques de lutte anti-braconnage...
8. **Programmes communautaires** : d'une approche historique excluant les populations locales, les gestionnaires d'AP ont évolué vers plus d'ouverture vers les habitants, autour des AP, qui en dépendent pour vivre et interagissent tous les jours avec elles. Des programmes ont été mis au point pour impliquer ces communautés locales et améliorer leurs conditions de vie dans le cadre d'approches centrées sur la conservation.



Tous ces exemples démontrent les capacités croissantes de gestion des AP en Afrique de l'Est et du Sud.

Cependant, l'objet principal de mon article n'est pas seulement sur les forces des AP, mais plus sur les opportunités perdues pour la coopération et l'échange d'informations. Malgré les progrès, il reste encore des défis grandissant dans nos pays, plus difficiles à aborder seuls voire à l'échelle d'un pays seulement. Il y a donc un vrai besoin de collaboration à travers les frontières, et entre les régions.

Tout le monde sait que les agences en charge des AP n'ont peu ou pas de collaboration entre elles, alors qu'avec plus d'échanges, on pourrait améliorer la gestion et partager des ressources, mais aussi avoir une approche plus systématique et standardisée qui, à son tour, augmenterait notre impact sur la conservation de la nature à travers les frontières.

Avec un fonctionnement basé sur plus de collaboration au travers du continent, particulièrement au Sud du Sahara, les leçons apprises par nos collègues nous aideraient à relever les défis, en faisant moins d'erreurs...

Bonne lecture !

**Ali A. Kaka**  
Directeur régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Est et du Sud

## Réflexions thématiques sur l'amélioration de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest (suite)<sup>1</sup>

« Aire Marine Protégée en Afrique de l'Ouest : Aire Protégée ou Aire Marine ? »

(résumé de la présentation faite par Sylvie Goyet, membre du CST, Directrice de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin et compte rendu des discussions)

Une aire marine protégée (AMP) se définit comme « tout espace marin ou estuarien ainsi que ses eaux sus-jacentes (intertidal ou subtidal), sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger et conserver en tout ou en partie le milieu ainsi délimité »<sup>2</sup>.

La protection de l'espace marin se situe loin derrière celle des aires protégées (AP) terrestres en surface absolue ; en effet, elle ne couvre qu'approximativement 0,65% de la surface des océans et 1,6% de la surface totale de la zone marine sous juridiction ZEE. Il y a cependant une nette progression car, de 118 AMP en 1970, nous sommes passés à 5127 AMP en 2005. Les AMP sont associées à des écosystèmes marins ouverts, souvent vastes, en mouvement et dynamiques (mouvements multidirectionnels). La migration des ressources, les changements écologiques y sont possibles sur une période de temps relativement courte et sur une large échelle spatiale.

La création et la gestion des AMP est plus récente en comparaison aux aires terrestres et beaucoup reste encore à faire pour consolider les cadres et systèmes de gestion. Le niveau des connaissances scientifiques est moins avancé que sur les écosystèmes terrestres ; les recherches concernant le milieu marin sont plus récentes et plus coûteuses. Il reste ainsi encore beaucoup à apprendre et à comprendre sur le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers. Une autre particularité des sites marins et côtiers est que les richesses sont moins visibles étant en majorité sous-marines. Les bénéfices liés à la gestion de ces sites sont en outre difficile à quantifier et lents à se réaliser quand on pense par exemple au maintien des fonctions des écosystèmes, au renouvellement des ressources, ou aux effets économiques à long terme.

Les AMP rencontrent des problèmes de délimitation et de surveillance, et ceci a un effet sur la gestion des sites. L'entrée ou l'accès à l'AMP n'est pas aisément matérialisée par une barrière physique ; il s'agit d'une « zone ouverte » avec possibilité d'interaction et de passage en tout lieu du site protégé. Les effets des AMP sont eux-aussi difficiles à quantifier et à mesurer ; ces sites sont ainsi parfois difficiles à justifier et à défendre sur la scène internationale. De plus, les influences de facteurs et pressions hors site, peuvent être très importantes et nécessitent de prendre en compte les zones voisines (hors des frontières de l'AMP) pour comprendre le fonctionnement de l'AMP et traiter les causes premières de la dégradation et les menaces sur le site.

En termes de similarités, les aires protégées marines et terrestres poursuivent les mêmes objectifs qui sont de protéger la biodiversité (objectif premier), et de veiller à une bonne gestion des activités d'usage et d'extraction s'il en existe. Elles ont également des modes de gestion similaires qui préconisent une gouvernance pluridisciplinaires, mais parfois complexe impliquant des partenariats public/privé. Les outils de gestion sont semblables, avec entre autres, un plan de gestion, un zonage fonctionnel, un suivi de l'efficacité de gestion. Et elles partagent le même environnement institutionnel, du point de vue (i) des gouvernements (ex : mêmes ministères de tutelle dans certains cas), et des conventions ; (ii) des donateurs ; (iii) des relations avec les ONG internationales ; (iv) de la mondialisation.

La gestion des AMP doit donc être celle d'une aire protégée avec les particularités propres aux écosystèmes marins : prévoir des dépenses de surveillance importantes, acquérir une technicité particulière pour la surveillance maritime et le suivi, pouvoir gérer la complexité des relations institutionnelles lorsque par exemple l'AMP relève de plusieurs juridictions, s'intégrer dans le système plus vaste de gestion du littoral.

<sup>1</sup> Réflexions thématiques au cours de la réunion du CST en juin 2009

<sup>2</sup> Résolution 17.38 de l'assemblée générale de l'UICN, 1988, réaffirmée par la résolution 19.46, 1994. (Kelleher 1999)



En Afrique de l'Ouest, les AMP se sont constituées en réseau (Réseau des AMP d'Afrique de l'Ouest - RAMPAO), qui est à la fois un réseau écologique et un réseau de gestionnaires, pourvu d'un comité scientifique et technique, et d'un secrétariat. Le réseau est régi par une charte, des statuts, une stratégie régionale et une déclaration ministérielle. Depuis sa création, le RAMPAO a entamé une réflexion sur le suivi et l'amélioration de son efficacité de gestion et une analyse des lacunes afin de guider la mise en place de nouveaux sites protégés marins dans la sous-région.

Pour ce qui est des initiatives propres aux AMP qui peuvent inspirer les AP terrestres, citons par exemple :

- (i) la gestion en réseau, qui peut être effective dans le cas des AMP du fait de la connectivité, des corridors et des influences externes ; ce type de gestion permet de renforcer la résilience des écosystèmes, et de réduire l'isolation et la discontinuité des AMP. Un réseau écologique est favorable, notamment dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ;
- (ii) les expériences de gestion dans les AMP, par exemple les AMP communautaires, les AMP temporaires...



Le débat qui a suivi la présentation a permis d'ajouter ce qui suit :

- Il y a des spécificités de gestion des AMP. Et la fragilité d'un espace en mer est plus grande que sur terre.
- Les problèmes rencontrés dans les AMP sont surtout liés à la surveillance.
- Le Parc National du Banc d'Arguin sert d'exemple dans la sous-région, notamment en termes de systèmes de surveillance, de gestion des pêcheries artisanales Imragen, et de financement pérenne de l'institution (Fond Fiduciaire en cours de mise en place, rente des accords de pêche).
- Considérant le déclin des ressources halieutiques, la recherche peut et doit jouer un grand rôle dans la gestion des AMP, en s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires. L'apport des savoirs locaux et la participation des usagers aux systèmes de gestion et de suivi doivent être privilégiés.
- L'aire d'application du RAMPAO couvre les pays de la Commission Sous Régionale des Pêches (qui sont aussi ceux du Programme Régional Côtier et Marin, PRCM). Il s'agira d'évaluer si la cohérence du réseau nécessite de se déplacer plus vers le Nord ou vers le Sud, dans le golfe de Guinée (ceci sera étudié dans l'analyse des lacunes du réseau).
- Au niveau institutionnel, sachant que les AMP se sont développées essentiellement à partir des thématiques pêche, l'« interinstitutionnel » peut s'avérer être un élément important à considérer.
- Les AP terrestres pourraient s'inspirer de l'aspect « constitution en réseau » des AMP de l'Afrique de l'Ouest et envisager par exemple un réseau sur les aires arides à condition qu'il soit pertinent. Il a été souligné également qu'un réseau ne doit pas forcément être institutionnalisé pour vivre...

#### Evaluation de l'efficacité de gestion de certains sites Ramsar et des sites du Patrimoine mondial

Le Papaco a organisé deux ateliers d'évaluation de l'efficacité de gestion d'aires protégées dotées d'un label international (RAMSAR et Patrimoine Mondial) en juin et juillet derniers. Les ateliers ont rassemblé des évaluateurs et les gestionnaires de 13 sites dans cinq pays pour l'évaluation des sites Ramsar, et les gestionnaires de neuf sites dans cinq pays pour l'évaluation des sites du PM. L'objectif global était d'identifier les forces et faiblesses des labels en termes de contribution à l'amélioration de l'efficacité de gestion de ces aires protégées. Les évaluations ont permis d'effectuer une analyse des pressions et menaces, de remplir les questionnaires d'évaluation RAPPAM et METT (voir méthodologie sur le site web du Papaco), d'analyser les points forts et points faibles des sites, et de formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité de la gestion des sites Ramsar et du PM.

Le traitement des données recueillies fera l'objet d'une publication qui sera mise en ligne en fin 2009.

## L'avenir du Programme de travail sur les aires protégées de la CDB

Le texte ci-dessous, préparé par la Commission Mondiale sur les Aires Protégées (CMAP), sert de base de discussion et résume les différents avis pour l'identification de nouvelles directions possibles pour le programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la Diversité Biologique, directions qui seront discutées à la prochaine Conférence des Parties de la CBD, en 2010.



Vos commentaires et contributions relatives à ces propositions sont vivement attendus. Vous pouvez les envoyer directement à l'adresse suivante : [nigel@equilibriumresearch.com](mailto:nigel@equilibriumresearch.com)

**Progrès à ce jour** : même si son exécution est incomplète et variable, le Programme de travail sur les aires protégées<sup>3</sup> (PTAP) est considéré comme une des initiatives les plus réussies de la CDB. Le Programme de travail a contribué à la création de nouvelles aires protégées, par exemple en Amérique latine et dans le Pacifique, ainsi qu'à la lutte contre certaines menaces et au renforcement des capacités. En général, il a été plus efficace pour les questions « techniques » (ex : l'analyse des lacunes) que pour les questions sociales (ex : la participation). Les progrès sont lents en Afrique et en Asie et mal intégrés aux initiatives en place en Europe. Le financement à long terme de la gestion continue d'être un problème, même si tous les fonds disponibles pour les projets ne sont pas encore dépensés. C'est dans les domaines ou sur les questions qui comptent avec des « champions », c'est-à-dire des personnes ou des institutions qui assument le leadership ou la coordination, que le Programme a fait le plus de progrès. La première phase du PTAP prendra fin en 2010 pour le domaine terrestre et en 2012 pour le domaine marin. Il est peu probable que les objectifs de la phase 1 soient atteints mais il importe de trouver les moyens de poursuivre le Programme à l'avenir.

**Objet du document** : en septembre 2009, en République de Corée, une réunion examinera les progrès et l'avenir du Programme de travail sur les aires protégées. Les résultats nourriront les décisions de la 10ème réunion de la Conférence des Parties au Japon, en 2010. La CMAP de l'UICN a été priée de coordonner les propositions qui visent à renforcer l'action ; le présent document résume ces propositions. Nous demandons aux membres de l'UICN de nous faire parvenir leurs commentaires en vue de développer les idées plus avant. Un document plus complet sera alors préparé qui comprendra à la fois une analyse des progrès et des propositions pour l'avenir.

**Opportunités** : bien que le Secrétariat de la CDB et ses Parties soient d'avis qu'aucune révision majeure du PTAP n'est requise, ni politiquement réalisable, nous avons l'occasion de remédier aux insuffisances, d'abattre les obstacles à l'application et d'appliquer les enseignements acquis au moyen des décisions de la COP ou même de nouveaux objectifs. Le document examine les aspects suivants :

- les questions qui ont besoin d'une plus grande attention
- les stratégies de renforcement de l'exécution
- les questions relatives aux objectifs et au calendrier d'exécution
- les possibilités de financement

**Les questions qui ont besoin d'une plus grande attention** : l'analyse des rapports de pays identifie les principales lacunes suivantes dans l'exécution<sup>4</sup>, auxquelles il conviendra de pallier, à l'occasion de la COP 10, au moyen de nouveaux engagements assortis de financement :

- ✓ **Les changements climatiques** (Activité 1.4.5) : dans le PTAP, les changements climatiques ne sont que brièvement mentionnés et pourtant ils ont peu à peu dominé le débat mondial sur les politiques de conservation. On reconnaît et on quantifie aujourd'hui le rôle des aires protégées en matière d'atténuation et d'adaptation. Ces

<sup>3</sup> Le Programme de travail sur les aires protégées (PTAP) est un programme pluriannuel ambitieux qui cherche à encourager les États parties à compléter des réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs. Nombre d'éléments du PTAP sont issus de l'Accord de Durban rédigé par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN à l'occasion du Ve Congrès mondial sur les parcs à Durban, en 2003.

<sup>4</sup> Quelques-uns de ces éléments se trouvent dans la Décision IX/18 de la COP 9 et d'autres sont le résultat de discussions. On pourrait ajouter d'autres aspects, par exemple : la lutte contre les activités illicites, l'amélioration de la formation des gardes, la lutte contre les incitations perverses, la mise au point de normes pour les aires protégées, etc.

questions doivent trouver une plus grande place dans le PTAP, dans le cadre d'un ensemble d'objectifs et d'activités supplémentaires et recommandés, y compris de mesures que les administrateurs pourraient prendre.

- ✓ **Les services divers que fournissent les aires protégées** (Activités 3.1.9 et 4.4.2) : on comprend mieux aujourd'hui les valeurs des aires protégées que lorsque le PTAP a été conclu ; en conséquence, il importe d'identifier, sur la base du rapport technique de la CDB de 2008, les objectifs et les actions spécifiques permettant de porter ces avantages à leur maximum. L'intégration de cet aspect dans le Programme nécessite des efforts non seulement dans le cadre des deux activités mentionnées ci-dessus mais aussi dans les activités d'évaluation, de gouvernance, etc.
- ✓ **Les aires marines protégées** (p.ex. Activité 1.1.6), y compris en haute mer (Activité 1.3.2) doivent faire l'objet d'une plus grande attention : les objectifs concernant les AMP ne sont pas atteints ; il convient de lancer un programme mondial concerté, en coopération avec le groupe marin de la CMAP/UICN et tous les organismes compétents en mettant l'accent sur les liens étroits avec la sécurité alimentaire et le bien-être humain.
- ✓ **L'efficacité de la gestion** (Objectif 4.2) : des progrès ont, certes, été faits en matière d'évaluation de l'efficacité de la gestion et de renforcement des capacités mais l'application des résultats des évaluations à la gestion adaptative est plus mitigée. Il faut déployer des efforts pour encourager l'adoption de ces évaluations au niveau national et le renforcement des compétences d'évaluation des résultats pour la conservation de la biodiversité.
- ✓ **Les rapports sur les progrès** : le cadre actuel d'établissement des rapports sur les progrès ne tient pas compte des progrès accomplis pour les différents objectifs. Le problème pourrait être résolu par la mise au point d'un cadre expliquant comment établir ces rapports qui pourrait être adopté à la COP 10.
- ✓ **La restauration nécessaire** (Activités 1.2.5, etc.) : de plus en plus, en raison à la fois du développement et des changements climatiques, la restauration est devenue un impératif tant à l'intérieur qu'aux alentours des aires protégées. Les activités de restauration doivent relever le défi du maintien de la connectivité à l'échelle du paysage tout entier.
- ✓ **L'ensemble des types de gouvernance des aires protégées** (Activités 2.1.2, etc.) doit être promu : la plupart des pays ne reconnaissent encore que les aires protégées gérées par l'État de sorte qu'il est nécessaire d'élargir cette vision, notamment en ce qui concerne les aires conservées par des communautés et des populations autochtones et les réserves privées. Il y a, cependant, déjà des signes encourageants à cet égard.
- ✓ **Une nouvelle initiative avec les populations autochtones** (Élément 2 du Programme) : les droits des populations autochtones figurent en bonne place dans le PTAP mais l'application est variable. Il devrait y avoir cause commune entre les intérêts de la conservation et ceux des populations autochtones mais c'est encore rarement le cas. Globalement, l'accent devrait être mis sur le développement de partenariats en ce qui concerne les valeurs des aires protégées et en particulier la possibilité d'obtenir un financement lié aux changements climatiques.

**Les stratégies de renforcement de l'exécution** : centrées sur une meilleure exécution du PTAP

- ✓ **Stratégie globale d'exécution** : il serait utile de réaliser un processus de planification détaillée, au niveau mondial et régional, pour déterminer les besoins et les actions à ces deux niveaux ainsi que les principaux acteurs et mécanismes d'exécution, tant dans le cadre des programmes existants que de nouvelles initiatives.
- ✓ **Approche régionale et nouveaux partenaires** : l'identification de partenariats pour l'élaboration de programmes, l'appui technique, les plans de renforcement des capacités, les tables rondes de donateurs, etc. ; a servi à concevoir des initiatives dans le Pacifique, en Amazonie, etc.

- ✓ **Consortiums nationaux en appui à l'exécution** : encourager les États parties à travailler avec différents acteurs pour organiser conjointement des comités d'évaluation intersectoriels comprenant des fonctionnaires gouvernementaux autres que ceux des agences pour l'environnement, en vue de planifier et d'exécuter des stratégies d'application avec des objectifs, des acteurs, des responsabilités et un calendrier réaliste.
- ✓ **Liens à l'intérieur de la CDB** : il convient de mettre davantage l'accent sur l'établissement de liens avec d'autres programmes de la CDB, par exemple ceux qui concernent l'agrobiodiversité, les changements climatiques, le milieu marin, les eaux douces, les pêches, etc. ; ainsi qu'avec d'autres éléments clés comme les Principes du Malawi pour l'approche par écosystème et les Directives et Principes d'Addis Abeba, y compris leur contenu social.
- ✓ **Liens entre conventions** : pour reproduire le succès des liens noués avec d'autres conventions (p.ex. la Convention de Ramsar) à travers la coopération avec la CCNUCC (éventuellement avec un plan d'action interconventions), la CITES et le Programme MAB de l'UNESCO.
- ✓ **Communication** : concevoir des moyens de communiquer plus efficacement et plus clairement les valeurs des aires protégées en utilisant les nouveaux médias, le travail en réseau, l'Internet, etc.

**Les questions relatives aux objectifs et au calendrier d'exécution** : il est proposé que les États membres fixent leurs propres objectifs, au sein d'un consortium national et dans le cadre d'objectifs régionaux et mondiaux (par exemple la nouvelle date butoir de 2020).

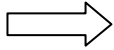
**Les possibilités de financement** : identifier des systèmes efficaces de financement des programmes de renforcement des capacités et de gestion à long terme. Les possibilités de financement suivantes doivent être affinées :

- ✓ **Life Web** : augmenter l'échelle et la coordination du financement grâce à l'appui des États parties et autres acteurs pour définir les besoins, en associant de nouveaux donateurs à l'initiative et en reliant les contributions aux questions du bien-être et de la crise climatique.
- ✓ **Nouvelles possibilités de financement** : dans le cadre de la CCNUCC, du paiement pour les services des écosystèmes (PSE), etc., en expliquant clairement les possibilités et en préparant des orientations, pour les organismes chargés des aires protégées et les responsables de l'élaboration des stratégies nationales pour la REDD et l'adaptation aux changements climatiques, sur la gamme de possibilités offertes par les programmes existants et nouveaux.
- ✓ **Projets FEM de financement des actions préliminaires** : étudier les possibilités de développer puis d'exécuter un fonds de subventions pour les mesures d'exécution destinée à appuyer les priorités d'exécution identifiées d'après les résultats des projets de financement des actions préliminaires et des évaluations correspondantes qui pourraient être communiquées/présentées via l'initiative Life Web.
- ✓ **Exécution régionale du budget central de la CDB** : élaboration de propositions pour traiter certains aspects d'exécution à l'échelle régionale qui pourraient être directement financés par le budget central de la CDB.
- ✓ **Accent mis sur les valeurs** : déployer des efforts et encourager les gouvernements à mieux comprendre et reconnaître les valeurs des aires protégées dans le cadre, par exemple, de projets comme l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), le projet PACT-2020 (Tournant pour les aires protégées et le climat) et l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire.
- ✓ **Financement associé aux changements climatiques** : faire des aires protégées un élément clé des marchés de permis d'émissions, des fonds de compensation et d'adaptation et utiliser l'analyse des lacunes écologiques pour identifier les priorités pour ces investissements. Il faudrait aussi souligner d'autres formes de piégeage du carbone, par exemple par le milieu marin, les tourbières, les écosystèmes d'eau douce, les prairies naturelles et



les sols.

Sur tous ces points, avis, commentaires, propositions sont attendus pour que la région Afrique de l'Ouest ne reste pas en marge du débat international :



[nigel@equilibriumresearch.com](mailto:nigel@equilibriumresearch.com)

### Parution

Pour tous ceux qui s'intéressent à la Mauritanie ... en poésie, et en référence à notre numéro spécial de juin sur Ecrits et Poèmes, nous vous annonçons la parution du livre « Poésies de Mauritanie », recueil composé au cours d'un séjour de 3 ans en Mauritanie de l'auteur, Michel Treutenaere. Il regroupe des poèmes composés sur des lieux, des villes, des régions, ou des activités emblématiques de Mauritanie. L'ouvrage est disponible sur commande en librairie. L'intégralité des recettes de ventes de l'ouvrage est destinée à financer un programme de bourses locales universitaires et de prix en lycée et collèges de la Fondation Moktar Ould Daddah.

Pour plus d'informations contacter : [poesiesdemauritanie@yahoo.fr](mailto:poesiesdemauritanie@yahoo.fr)



## ■ Utilisation des pièges photographiques en milieu désertique ■

Par Thomas Rabeil, Sahara Conservation Fund

Le piège photographique est devenu depuis quelques années, un outil de plus en plus commun pour le suivi de la faune sauvage en Afrique. Au départ utilisé pour photographier la faune nocturne afin de pallier la difficulté d'observations directes, cet outil est aujourd'hui en train de connaître un véritable essor dans la communauté scientifique<sup>1,2</sup> qui l'utilise en milieu fermé de forêt dense ou au contraire très ouvert dans les zones désertiques. Le dénominateur commun à l'utilisation du piège photographique demeure la difficulté de réaliser des observations directes (visuelles) ou en d'autres termes à une



probabilité peu élevée de rencontre, due à la fermeture du milieu ou à une densité faible de population.

Les données obtenues dans le Massif de Termit et le désert du Tin Toumma par le projet Antilopes Sahélo-Sahariennes – ASS, ont été très encourageantes puisqu'elles ont permis de découvrir des espèces jamais encore répertoriées dans la zone et de mieux comprendre à la fois la distribution de ces dernières mais aussi leur comportement. L'équipe du suivi écologique du projet ASS a mis en place deux techniques d'utilisation du piège photographique. La première est itinérante et vise en premier lieu les petits et moyens carnivores nocturnes attirés par un appât (sardine) vers le piège fixé sur un arbre ou poteau en bois en cas d'absence de ligneux (dans les dunes ou les

étendues sableuses). La deuxième est fixe, le piège photographique est placé sur un arbre et cible une espèce en particulier, ayant déjà laissé des indices de présence sur le site. L'appareil photo est numérique et peut prendre jusqu'à 5000 photos voire plus en fonction de la carte mémoire utilisée. Les pièges photographiques numériques Reconyx®, sont calibrés de telle manière que l'appareil prend trois photos à la suite à chaque fois que le faisceau est coupé et a le gros avantage de ne pas émettre de flash en fonctionnement nocturne et donc de ne pas effrayer les individus (aspect qui n'existait pas sur les pièges photographiques argentiques précédents tels que le Trailmaster®). Les piles permettent à l'appareil de fonctionner jusqu'à 10 semaines consécutives en continu, ce qui laisse entrevoir les potentialités importantes de cet outil. Le nombre de photos prises peut-être très important et donc génère le besoin de mettre en place une base de données



photographiques semi-automatisée pour minimiser l'effort de saisie. A titre d'exemple (cf. photos), 2500 photos ont été prises en juin dernier avec au total 10 espèces différentes photographiées dont l'addax, le caracal et le ratel...

Plus d'info sur : [www.saharaconservation.org](http://www.saharaconservation.org) ou [www.ass-niger.org](http://www.ass-niger.org)

1. Tobler M.W., Carrillo-Percestequi S.E., Leite Pitman R., Mares R. and Powell G., 2008. An evaluation of camera traps for inventory of large- and medium-sized terrestrial rainforest mammals. *Animal Conservation* 11 (2008) 169-178.
2. Wachter T. J. and Carter J., 2009. Camera trapping survey results, September-October 2008. SNC Lavalin biodiversity surveys at Pic du Fon, ii+45 pp.

### Pour mémoire : concours photo

La lettre APAO de décembre 2009 sera un numéro spécial tout en images, réalisé avec vos photos !!!

Nous recherchons donc des images de la région, relatives aux aires protégées : animaux, paysages, habitants, enjeux, acteurs, visions artistiques...

Pour cela, nous organisons un concours doté de cinq prix (de 50 000 à 10 000 FCFA du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> prix).

Pour participer, il suffit d'adresser votre cliché (un seul par participant) en format numérique (poids maximal de 500 ko) avec un court texte (maximum 200 mots) pour le présenter (ce que c'est, contexte de prise de vue, importance, intérêt...) à : [beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)

La date limite de participation est fixée au **15 novembre 2009**.

#### ► La Lettre des APAO ◀

Contacts : [geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[gabrielle.couaillac@iucn.org](mailto:gabrielle.couaillac@iucn.org)  
[thomas.fondjo@iucn.org](mailto:thomas.fondjo@iucn.org)



**UICN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest**  
**Aires protégées**  
**BP 1618,**  
**Ouagadougou 01,**  
**BURKINA FASO**  
**Tel : (226) 50.30.10.72**

[www.papaco.org](http://www.papaco.org)

**La Lettre des aires protégées en Afrique de l'Ouest**